

# Syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais

## SYEPAR

### Rapport d'activités 2019



## SOMMAIRE

### **LE SYNDICAT D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU ROANNAIS (SYEPAR) 1**

*Le périmètre*

*L'organisation politique*

*Une ingénierie mutualisée*

*La gestion budgétaire*

### **LES TEMPS FORTS DE 2019 3**

*Programme de réflexions Urbanisme et Santé*

### **LES DEMARCHES PARTENARIALES 4**

*Conférence des Scots Ligériens*

*Commission départementale de la  
préservation des espaces naturels, agricoles  
et forestiers – CDPENAF*

*Programme partenarial - EPURES*

*Inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-  
Etienne (AMELYSE)*

*Fédération nationale des Scots*

# LE SYNDICAT D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU ROANNAIS (SYEPAR)

## Le périmètre

Créé en 1987 et refondé en 2005, le SYEPAR – syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais – est chargé de la planification stratégique sur son périmètre.

Le SYEPAR a pour compétence :

- l'élaboration, la révision, ou la modification éventuelle du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Roannais ;
- le suivi et l'évaluation du SCOT tous les 6 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SYEPAR est composé de deux membres :

- Roannais Agglomération résultant de la fusion de 5 EPCI et de l'intégration de la commune isolée de Saint-Alban-les-Eaux (arrêté préfectoral du 18 décembre 2012) ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Son périmètre comprend 51 communes.



## L'organisation politique

### Le comité syndical

Le comité syndical est composé de 35 délégués issus de deux collectivités et représente l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat.

En 2019, le comité syndical s'est réuni à 3 reprises et a pris 10 délibérations.

Comité syndical	Délibérations prises
23 janvier 2019	DCS 2019-001 - Compte administratif 2018 DCS 2019-002 - Compte de gestion 2018 DCS 2019-003 - Affectation des résultats de l'exercice 2018 DCS 2019-004 - Budget primitif 2019 DCS 2019-005 - Programme partenarial avec EPURES - Convention
28 octobre 2019	DCS 2019-006 - Modification des statuts du SYEPAR DCS 2019-007 - Exercice des pouvoirs délégués du Président DCS 2019-008 - Rapport d'activités 2018
16 décembre 2019	N° DCS 2019-009 - Exercice des pouvoirs délégués du Président N° DCS 2019-010 - Rapport d'orientations budgétaires 2020

### Le bureau syndical

Le bureau constitue l'instance de travail et définit les positions à soumettre au comité syndical. Depuis le 27 février 2017, il est composé de 7 membres (le Président, le Vice-Président et 5 autres membres du bureau).

<b>Président</b>	<b>Jean-Luc REYNAUD</b>
<b>Vice-Président</b>	<b>Patrice ESPINASSE</b>
<b>1<sup>er</sup> membre du bureau</b>	<b>Jean-Louis LAGARDE</b>
<b>2<sup>ème</sup> membre du bureau</b>	<b>Daniel PEROTTI</b>
<b>3<sup>ème</sup> membre du bureau</b>	<b>Jean-Louis DESBENOIT</b>
<b>4<sup>ème</sup> membre du bureau</b>	<b>Jean-Jacques LADET</b>
<b>5<sup>ème</sup> membre du bureau</b>	

### La commission d'appréciation des documents d'urbanisme (CADUR)

En tant que personne publique, le SYEPAR doit assurer le suivi des procédures d'évolution des documents d'urbanisme ou des opérations soumises à la compatibilité avec le SCOT. La CADUR est chargée de préparer les avis du syndicat.

Jean-Louis DESBENOIT (Président CADUR) Marie-France BEROUD, Jean-Yves BOIRE, Patrice ESPINASSE, Jean-Louis LAGARDE, Daniel PEROTTI, Jean SMITH, Bernard THIVEND.

En 2019, la CADUR s'est réunie à 4 reprises. Le reste des consultations se sont déroulées par mail.

Le SYEPAR a rendu 13 avis, dont 8 sur des documents d'urbanisme du territoire, 2 sur des documents hors territoire et 3 sur des opérations de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

#### Avis rendus par le SYEPAR en 2019

##### Document d'urbanisme des communes du territoire

LE COTEAU	ROANNE
VILLEREST	MABLY
LENTIGNY	OUCHES
SAINT-ANDRE-D'APCHON	NOAILLY

### Une ingénierie mutualisée

Pour apporter une expertise plurielle au syndicat, ainsi qu'une simplification organisationnelle, le SYEPAR a engagé un processus de mutualisation avec Roannais Agglomération, formalisé par une convention de mise à disposition de services depuis 2015.

Cette convention a fait l'objet d'un renouvellement pour une durée de 3 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Pour 2019, le montant de la mise à disposition des services et des moyens s'élèvent à 80 000 € pour notamment, assurer la mise en œuvre des orientations du SCOT dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme et la gestion du syndicat.

### La gestion budgétaire 2019

Le budget 2019 a été voté le 23 janvier 2019.

Le budget est équilibré à 171 932.99 € pour la section de fonctionnement et est en suréquilibre pour la section d'investissement avec 13 000 € de dépenses et 168 750.19 € de recettes. Ce sur équilibre de 155 750.19 € est dû aux résultats antérieurs et à l'amortissement des études qui ont été faites les années précédentes.

Compte tenu de ces éléments, la participation des établissements membres du SYEPAR a pu être réduite depuis 2018 de 1,70 €/habitant à 1€/habitant.

## LES TEMPS FORTS DE 2019

### Programme de réflexions Urbanisme et Santé

Suite à l'approbation de la révision du SCOT Roannais en 2017, les élus du SYEPAR ont souhaité engager un programme de réflexions qui puisse faire sens pour l'ensemble des 51 communes, sans apporter de nouvelles règles ou contraintes.

En 2018, les élus du SYEPAR, syndicat en charge du SCOT Roannais, et ses 51 communes membres ont conduit une réflexion sur la question émergente des liens entre **urbanisme et santé**, avec un focus sur les thèmes pollution, air, bruit qui représentent non seulement un enjeu pour l'aménagement du territoire mais également un levier de valorisation de l'image du Roannais qui a des atouts à faire valoir en matière de cadre de vie.

En effet, selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution constitue le principal risque environnemental pour la santé dans le monde. La qualité de l'air a des répercussions principalement sur notre santé et sur l'environnement. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...).

On estime que la pollution de l'air est responsable de 48 000 décès par an en France, dont 4 400 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et que son coût annuel est d'environ 100 milliards d'euros.

Cette démarche a permis d'identifier des pistes pour agir en matière d'urbanisme et de santé et a été matérialisée en 2019 par 4 fiches qui s'adressent à tous : la qualité de l'air intérieur, la qualité de l'air extérieur, les jardins en tant que lieux favorables à la santé et enfin sur les aménagements d'espaces verts favorables à la santé.

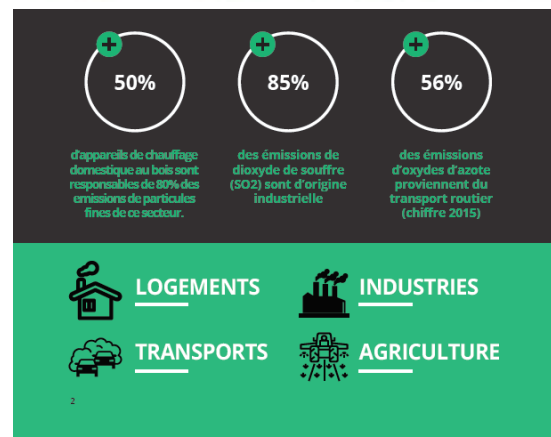
Ces fiches ont été communiquées aux 51 communes qui ont pu les mettre à disposition des administrés et en faire la promotion sur les sites Internet ou au sein des bulletins municipaux.

## CLASSEMENT DES ESSENCES D'ARBRES EN FONCTION DE LEUR POUVOIR ALLERGISANT

ESPÈCES	FAMILLE	POTENTIEL ALLERGISANT
Érables*	Acéracées	Modéré
Aulnes*		Fort
Bouleaux*		Fort
Charmes*	Bétulacées	Fort
Charme-Houblon		Faible/Négligeable
Noisetiers*		Fort
Baccharis	Composées	Modéré
Cades		Fort
Cyprès commun		Fort
Cyprès d'Arizona	Cupressacées	Fort
Genévriers		Faible/Négligeable
Thuyas*		Faible/Négligeable
Robiniers*	Fabacées	Faible/Négligeable
Châtaigniers*		Faible/Négligeable
Hêtres*	Fagacées	Modéré
Chênes*		Modéré
Noyers*	Juglandacées	Faible/Négligeable
Mûriers à papier*	Moracées	Fort
Mûriers blanc*		Faible/Négligeable
Frênes*		Fort
Oliviers	Oléacées	Fort
Troènes*		Modéré
Pins*	Pinacées	Faible/Négligeable
Platanes**	Platanacées	Modéré**
Peupliers*		Faible/Négligeable
Saules*	Salicacées	Modéré
Ifs*	Taxacées	Faible/Négligeable
Cryptoméria du Japon	Taxodiacées	Fort
Tilleuls*	Tiliacées	Modéré
Ormes*	Ulmacées	Faible/Négligeable

\* plusieurs espèces  
 \*\* le pollen de platane est faiblement allergisant. Par contre, les micro-aiguilles contenues dans les bourres provenant de la dégradation des capitules femelles de l'année précédente sont très irritantes.

3



AMÉNAGER AVEC DES ESPACES VERTS FAVORABLES À LA SANTÉ | Vérifiez vos opinions d'urbanisme

LES JARDINS : DES LIEUX FAVORABLES À LA SANTÉ ! | Vérifiez votre quotidien

QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR : MOBILISONS-NOUS ! | Comprendre / Mesurer / Agir

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR : ATTENTION AUX IDÉES REÇUES ! | Comprendre / Mesurer / Agir

## LES DEMARCHES PARTENARIALES

### Conférence des territoires ligériens

Depuis 2010, la Loire est dotée d'une instance de dialogue entre les structures porteuses des Scots, le Département, l'Etat.

Depuis, le cercle des acteurs concernés par la planification s'est élargi, notamment avec les intercommunalités qui en deviennent des acteurs incontournables.

Le Préfet a donc souhaité faire évoluer cette conférence pour y intégrer l'ensemble des acteurs de la planification territoriale.

Cette conférence ne s'est pas réunie en 2019.

### Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - CDPENAF

La commission peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole. Elle émet un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

Le Président du SYEPAR a été désigné pour représenter les SCOT du département à cette commission.

En 2019, la CDPENAF s'est réunie 6 fois et a été consultée 1 fois par voie électronique.

### Programme partenarial - EPURES

En 2019, le partenariat avec Epures a pour objet :

- La participation du SYEPAR au financement de la démarche de l'interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- L'amortissement des données Spot Théma 2015 pour lequel le SYEPAR s'est engagé pour une durée de 5 ans (2016-2020).

La participation du SYEPAR pour 2019 est fixée à 11 000 € dont 2 000 € de cotisation.

Pour plus d'informations : <http://epures.fr/>

### Inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne (AMELYSE)

Initiée en 2001, la démarche inter-Scot témoigne de la volonté des 13 Scots d'articuler leurs démarches de planification à l'échelle métropolitaine. Le programme de travail 2016-2020 de l'inter-Scot est guidé par trois grandes préoccupations : les mobilités quotidiennes, les interactions économie/territoire et la problématique de l'adaptation au changement climatique (transition énergétique).

Bilan de l'année 2019 :

2 missions prioritaires : **Mobilités et transports et Urbanisme commercial.**

Une mission spécifique : **avis commun sur le SRADDET.**

Des missions complémentaires aux travaux 2018 :

**Transferts d'établissement** : organisation d'une rencontre avec les chargés de mission développement économique des EPCI.

**Paysages** : valorisation des travaux lors de séminaires État.

Pour plus d'informations : <https://www.inter-scot.fr/>

### La fédération nationale des Scots

Les 27 et 28 juin 2019 ont eu lieu les 14<sup>èmes</sup> rencontres nationales des Scot (RNS) à Metz.

Face aux défis que représentent les transitions économiques, démographiques, écologiques, climatiques et énergétiques pour les territoires et leurs habitants, et à la veille d'une simplification et d'une modernisation des SCOT prévues dans le cadre de la loi ELAN, les élus de la Fédération ont débattu lors de ces 14<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales dédiées aux "Transitions", de la capacité à accompagner les territoires dans les changements au travers des SCOT.

Pour plus d'informations :

<http://www.fedescot.org/>

<https://www.rnsmetz2019.com/>